L'étang de Vaccarès à vélo - jour 2

Arles

Vue sur le Vaccarès (Juliette Primpier - PNR Camargue)

Avant d'atteindre la Digue, vous vous laisserez surprendre par l'immensité de l'étang qui caresse l'horizon. Le faisant ressembler comme deux gouttes d'eau à la mer.

Cette deuxième journée de vélo vous amène jusqu'à la fameuse Digue à la Mer et le phare de la Gacholle. Quelle drôle de sensation que de se retrouver entouré d'eau, dans un paysage de carte postale ! Laissez-vous séduire par les différentes ambiances de part et d'autre de la Digue.

Infos pratiques

Pratique : VÉLO

Durée : 4 h

Longueur : 36.4 km

Dénivelé positif : 12 m

Difficulté : Facile

Type : Itinérance

Thèmes : Eaux et rivières, Faune, Point de vue

Accessibilité : VTC

Itinéraire

Départ : Carrefour D37 - D36B, hameau de Villeneuve, Arles
Arrivée : Office de tourisme, Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Au croisement de Villeneuve et au niveau du snack Les Salicornes, s’orienter à droite sur le C134 "de Fiélouse" en direction de La Capelière. Parcourir 14,5 km. Longer l’étang. Passer devant La Capelière, le Mas de Fiélouse, puis Salin-de-Badon.

1 - Continuer tout droit en direction de la digue à la mer. Poursuivre sur la piste jusqu'à l'observatoire de flamant.

2 - A l’observatoire, tourner à droite et emprunter la digue à la mer en direction du phare de la Gacholle (piste accessible seulement à pied et à vélo). Pénétrer dans la Réserve naturelle nationale de Camargue. Passer le phare et continuer. Continuer sur la digue à la mer jusqu'au Pertuis de Rousty. Au Pertuis, poursuivre tout droit jusqu'au village des Saintes-Maries-de-la-Mer qui se trouve à 6 km.

Sur votre chemin...

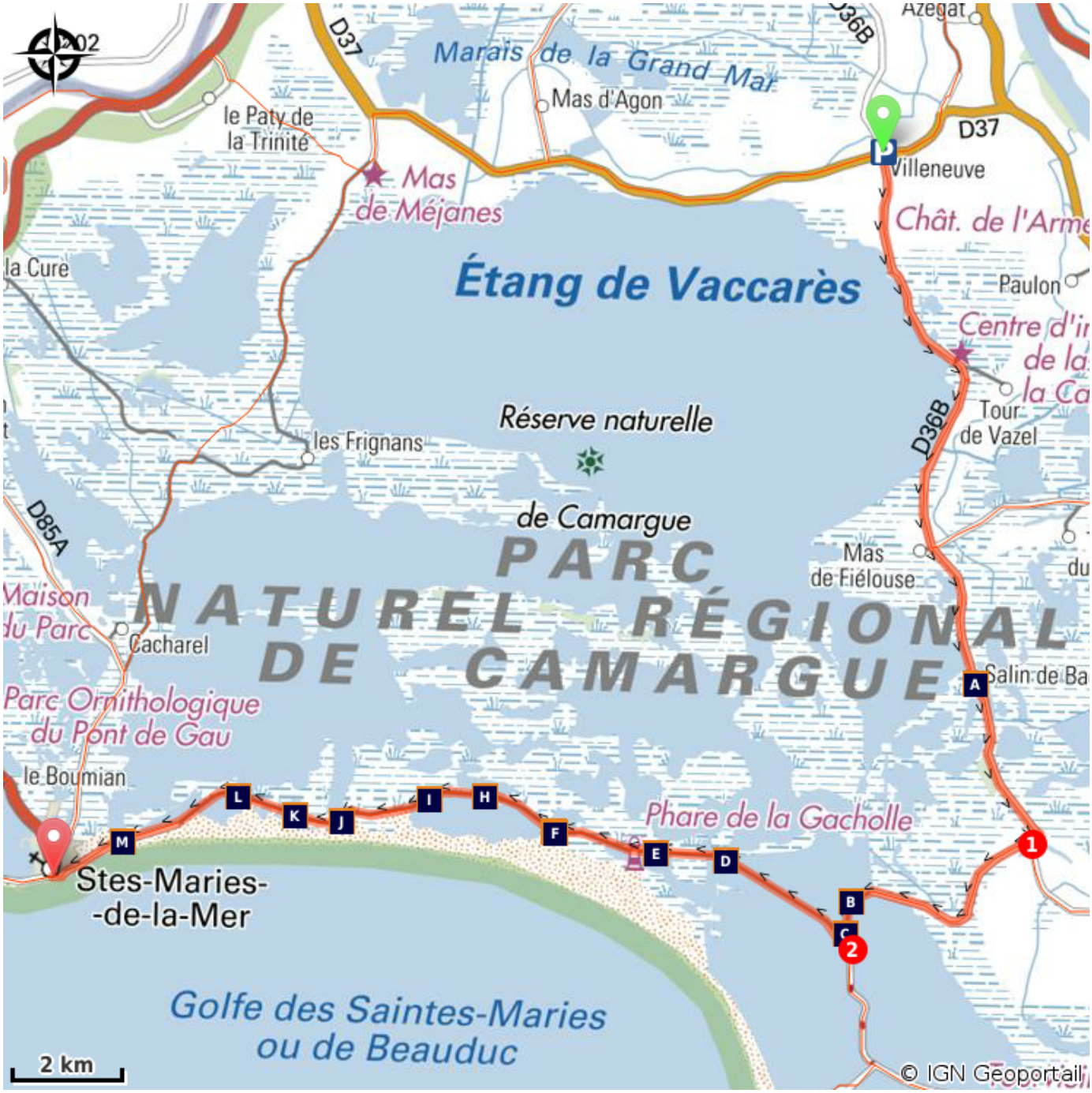

- Le cheval Camargue (A)
- L'aigrette garzette (C)
- Le phare de la Gacholle (E)
- La telline (G)
- La sterne caugek (I)
- La mouette rieuse (K)
- Les ouvrages hydrauliques (M)
- Le flamant rose (B)
- La saladelle (D)
- La Réserve marine (F)
- La Digue à la Mer (H)
- La plage et les dunes (J)
- Les étangs et marais salants (L)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Respecter le code de la route sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Se garer dans un endroit sécurisé.

A La Capelière, se trouve le point d'information de la Réserve nationale de Camargue.

Profil altimétrique

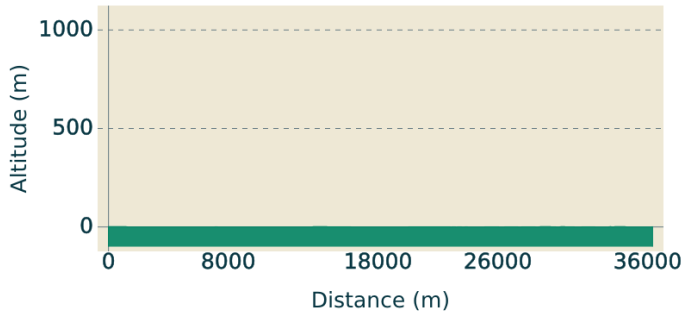

Altitude min 0 m
Altitude max 2 m

Accès routier

A 19 km au sud d'Arles, par les D570, D36 et D37.

Parking conseillé

Stationnement au croisement, entrée de Villeneuve

Lieux de renseignements

Musée de la camargue

Mas du pont de rousty, 13200 Arles

info@parc-camargue.fr
Tel : +33 (0)4 90 97 10 40
http://www.parc-camargue.fr/

OT Saintes-Maries-de-la-Mer - Tourisme en Camargue
5 Avenue Van Gogh, 13460 Saintes Maries de la Mer

info@saintesmaries.com
Tel : 04 90 97 82 55
http://www.saintesmaries.com/

Sur votre chemin...

Le cheval Camargue (A)

Le cheval Camargue est une race très ancienne (1978) et descendrait du cheval préhistorique de Solutré. Symbole de la Camargue, avec une robe gris-blanc, des oreilles courtes et une crinière hirsute, il est petit, environ 1,45 m au garrot. Son poil sombre de naissance prend sa couleur définitive blanc-gris vers 4 ans. Elevé en Camargue, il est le compagnon du gardian et l'outil de travail pour l'élevage des taureaux. Les critères d'élevage et de reproduction sont stricts pour préserver sa race.

Crédit photo : Marjorie Mercier - PNR Camargue

Le flamant rose (B)

Emblème de la Camargue, le flamant rose doit en partie sa couleur aux pigments de carotène contenus dans sa nourriture (crustacés, algues et invertébrés). Cette espèce se déplace autour de la Méditerranée mais c'est en Camargue qu'il y a la plus importante population, unique ilot de reproduction. Dès le printemps, ils nichent en colonie, le mâle et la femelle couvent à tour de rôle l'unique œuf déposé dans un nid de boue. Gris à la naissance, il volera vers 10 semaines et deviendra rose vers 3 ans.

Crédit photo : Emmanuel Vialet - PNR Camargue

L'aigrette garzette (C)

L'aigrette garzette est l'un des oiseaux les plus communs de Camargue. Plumage blanc, pattes noires et doigts jaunâtres la rendent facilement identifiable. En plumage nuptial, la nuque des adultes s'orne de deux huppes d'une vingtaine de centimètres et leur dos de longues plumes soyeuses très fines aux barbes séparées. Aujourd'hui très répandue dans la moitié sud de l'Europe, cette espèce était au bord de l'extinction au début du XXe s., chassée pour ses plumes qui décoraient les chapeaux.

Crédit photo : Chloé Scannapiéco - PNR Camargue

La saladelle (D)

Nommée "lilas" ou "lavande de mer", en raison de ses belles fleurs mauves, la saladelle est un plante des rivages méditerranéens qui tapisse les pelouses, c'est une plante comestible. Abondante dans les terrains salés, la saladelle possède de longues feuilles charnues que l'on peut observer une grande partie de l'année. Cette plante est tolérante au sel. L'excès puisé dans le sol est rejeté en fins cristaux par des pores situés au revers des feuilles sur la face inférieure de ses feuilles coriaces.

Crédit photo : Chloé Scannapiéco - PNR Camargue

Le phare de la Gacholle (E)

Situé à 1 500 m à l'intérieur des terres, le phare de la Gacholle a été mis en service en 1884. Il permet l'accès au mouillage du golfe de Beauduc en évitant les dangers de la pointe du Sablon. Haut de 17 m, il est alimenté par des panneaux solaires et se distingue par son feu à secteurs colorés vert, blanc et rouge. Ce phare est un des points d'accueil du public de la Réserve naturelle de Camargue. Deux autres phares ont été construits : le phare de Beauduc, en 1903 et le phare de Faraman, en 1840.

Crédit photo : Chloé Scannapiéco - PNR Camargue

La Réserve marine (F)

Le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc a été créé en 2013. Le but était de restaurer cette zone de nurserie pour poissons en créant une "zone abri". D'une surface de 450 ha et située à 700 m du rivage, elle est interdite à tout type de pêche, au mouillage, au dragage et à la plongée. 6 balises jaunes la matérialisent en mer. Le suivi scientifique se réalise en partenariat avec les pêcheurs et le monde marin. La surveillance en mer et la sensibilisation sont réalisés par les agents du Parc.

Crédit photo : Delphine Marobin-Louche - PNR Camargue

La telline (G)

La telline est un petit coquillage qui vit enfoui à quelques cm dans le sable du littoral, à proximité du rivage. Sa teinte varie du jaune citron au brun, en passant par le saumon. Il tire son nom de ses valves étalées comme deux ailes de papillon lorsqu'il est échoué. Le matin, les telliniers ramassent en mer ce bivalve à l'aide d'un chalut en forme de filet-râteau. L'exploitation de cette ressource est soumise à licence en Camargue. Pêcheurs amateurs, respectez la ressource et les consignes.

Crédit photo : Emmanuel Vialet - PNR Camargue

La Digue à la Mer (H)

Au cours du XIXe s., la Camargue a fait face à plusieurs crues, provoquant des dégâts considérables. La Digue à la Mer, construite entre 1857 et 1859, protège la Camargue des entrées marines automnales et hivernales dans les terres et permet le développement agricole dans le sud de la Camargue. Haut de 2 m à 2,50 m, cet ouvrage s'étend sur plus de 40 km. Entre les Saintes-Maries et Salin-de-Giraud, elle sépare les lagunes des étangs centraux, constituant une limite visuelle dans un paysage infini.

Crédit photo : Chloé Scannapiéco - PNR Camargue

La sterne caugek (I)

Les sternes sont des oiseaux migrateurs au long cours qui parcourent plusieurs milliers de km durant leurs voyages. Leur destination finale est l'Afrique occidentale. La sterne caugek est caractérisée par une tête entièrement noire avec une huppe ébouriffée sur la nuque, un long bec noir légèrement incurvé et jaune, un corps effilé gris cendré et de longues ailes. Cette espèce migratrice, présente sur le bord de mer et les lagunes, est observable durant la période de reproduction (printemps/été).

Crédit photo : Emmanuel Vialet - PNR Camargue

La plage et les dunes (J)

Sableuses, les plages camarguaises s'étendent sur 70 km environ. Les dunes littorales, qui composent ce paysage, présentent une grande valeur paysagère et botanique grâce à une flore spécifique et des espèces d'insectes rares. Ces espèces animales et végétales, adaptées au sol sableux, à la sécheresse et au sel, vivent dans les dunes (lézard, lys maritime, oyat). Riches mais également fragiles, la fréquentation des dunes est interdite, même à pied. Pour les préserver, mieux vaut les contourner.

Crédit photo : Chloé Scannapiéco - PNR Camargue

La mouette rieuse (K)

Le plumage de la mouette rieuse est blanc sur l'ensemble du corps, à l'exception de ses ailes grises et noires aux extrémités, d'août à décembre. L'adulte est reconnaissable grâce à des tâches sombres derrière les yeux. Sa tête blanche arbore un plumage nuptial de couleur chocolat. Son bec court, fin et pointu, est rouge et noir à la pointe, tout comme ses pattes et ses doigts. Son régime alimentaire est composé d'insectes, de vers, de crustacés mais également de végétaux et de déchets ménagers.

Crédit photo : Chloé Scannapiéco - PNR Camargue

Les étangs et marais salants (L)

Les étangs et les marais salants situés en basse Camargue sont peu profonds et séparés de la mer par un cordon sableux. En communication intermittente avec la mer par l'intermédiaire de vannes, ces étangs sont saumâtres ou salés. Lieux d'accueil privilégiés pour de nombreux oiseaux et des poissons, ils jouent aussi un rôle majeur pour la gestion de l'eau. Du fait de leur étendue et de leur richesse en invertébrés, ils sont des zones appréciées par les oiseaux, notamment par le flamant rose.

Crédit photo : Elen Le Roux - PNR Camargue

Les ouvrages hydrauliques (M)

La Camargue est un lieu d'échanges permanents entre la mer et les étangs. Afin de réguler les échanges entre ces deux milieux, trois pertuis (ou vannes) ont été disposés le long de la digue à la mer. Le pertuis de la Fourcade est la seule zone d'échange fonctionnelle en permanence entre les étangs et la mer. Il permet la circulation de l'eau et des poissons et joue un rôle majeur pour les échanges migratoires, la faune, la salinité, les niveaux d'eau, la pêche, l'alevinage et la gestion des crues.

Crédit photo : PNR Camargue

- En aucun cas les auteurs des contenus de ce site ne sauraient être tenus pour responsables de problèmes ou d'accidents sur les itinéraires cités.
- Cependant, nous comptons sur vous pour signaler toutes contradictions importantes entre cette fiche et le terrain.
- Pensez également à signaler les éventuels problèmes rencontrés pendant votre balade sur http://sentinelles.sportsdenature.fr (erreur de balisage, panneau défectueux, pollution, conflit d'usages...).
- La vente de cette fiche est autorisée au coût d'impression.
- Ne pas jeter dans la nature.

L'outil Geotrek a été financé par l'Union européenne, le Parc national des Ecrins et le Parc national du Mercantour.

Le projet Chemins des Parcs est financé par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon.

Ce projet partenarial rassemble également le Comité Régional du Tourisme, les agences départementales de développement touristique, les offices de tourisme et les syndicats d'initiative.

- The authors of this website will in no case be held responsible for problems or accidents on the routes mentioned.
- We count on you to point out any inconsistency between this content and the field itineraries
- Please report any problems encountered on the routes (route marking problems, defective panels, pollution, conflict of uses ...) on http://sentinelles.sportsdenature.fr
- The sale of this sheet is authorized at the cost of printing
- Please don't litter

The Geotrek tool was funded by the European Union, the Ecrins National Park and the Mercantour National Park.

The Chemins des Parcs project is funded by the Provence-Alpes-Côte-d'Azur Region and the regional nature parks of Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras and the Verdon.

This project was developed in partnership with the Regional Tourism Committee, the departmental tourist development agencies, and tourist offices.

Avec le soutien de